



Séance du 02/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 178

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160373

Direction en charge : Ressources Humaines

Objet : Comité d'Activité Sociale et Culturelle (CASC) - Versement de la subvention - Avenant n°2 -
Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 22/04/2016

Compte rendu affiché le : 03/05/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE) Mme Alexandra CUSTODIO (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à M. Michel BEAL) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Charles DALLARA) Mme Anne-Françoise VIALON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Robert KARULAK (pouvoir à Mme Christiane JODAR)

Absents :

M. André FRIEDENBERG; Mme Marie-Hélène THOMAS; M. Maurice VINCENT; Mme Pascale MARRON; M. Olivier LONGEON; M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE; M. Florent PIGEON; Mme Stéphanie MOREAU; Mme Nadia SEMACHE; Mme Maryse BIANCHIN; M. Pierrick COURBON; Mme Myriam ULMER

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 178

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160373

Direction en charge : Ressources Humaines

Objet : Comité d'Activité Sociale et Culturelle (CASC) - Versement de la subvention - Avenant n°2 - Approbation

□ **Rappel et Références :**

Par délibération en date du 2 février 2015, le Conseil Municipal a approuvé la convention régissant les relations entre la Ville de Saint-Etienne et le Comité d'Activité Sociale et Culturelle (CASC).

□ **Motivation et Opportunité :**

Les articles 4-4 et 4-5 de cette convention précisent les modalités de versement des subventions allouées par la Ville de Saint-Etienne. Il convient de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal ces modalités pour l'exercice 2016, par l'intermédiaire d'un avenant à ladite convention.

□ **Contenu :**

Pour assurer une partie de ses missions, le Comité d'Activité Sociale et Culturelle pour le personnel municipal adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS), organisme national d'action sociale. Au titre des articles 4-1 et 4-4 de la convention, la ville garantit par une subvention annuelle le montant de cette adhésion, indexé au coût de l'adhésion à un organisme national. Le présent avenant a pour objectifs, d'une part de déterminer, sur la base du coût réel de l'adhésion au CNAS pour l'année 2015, le montant de la régularisation à effectuer et, d'autre part, de déterminer le montant de la subvention 2016.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : Dépense : 703 036,32 €

dont personnel mis en oeuvre :

Recette : 951, 43 €

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	703 036,32 €					951, 43 €
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver l'attribution de cette subvention comme indiquée ci-dessus
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation à signer l'avenant n°2 dont un exemplaire original restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2016 - Dépenses chapitre 65 article 6574 Recettes chapitre 70 article 70878
Résultat du vote : 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Michel BEAL